



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 6 juillet 2022

Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant à 19 heures.

Présents : Monsieur Gilles DesRosiers, président
 Madame Chantal Boily, Saint-Pacôme
 Monsieur Léo-Paul Thibault, Rivière-Ouelle
 Monsieur Dan Drapeau, Saint-Onésime
 Madame Pascale G. Malenfant, Saint-Anne-de-la-Pocatière

Est aussi présent : Madame Manon Lévesque, directrice générale
 Madame Geneviève Lizotte, éboueuse

Dans le but d'alléger le texte,
« **Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest** »
est appelée ci-après « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

Le président constate le quorum à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents. La séance est déclarée ouverte.

45.07.22 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Pascale G. Malenfant et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 6 juillet 2022 soit accepté tel que présenté en laissant le point Questions diverses, ouvert.

46.07.22 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{ER} JUIN 2022

Il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2022, tenue à la Municipalité de Rivière-Ouelle, soit accepté tel que présenté.

4. SUIVI DES PLAINTES ET DES OPÉRATIONS AVEC MME GENEVIÈVE LIZOTTE

47.07.22 BRIS AU 14, RUELLE BOUCHER À SAINT-GABRIEL

Attendu que la municipalité de Saint-Gabriel nous a avisé d'un bris à la résidence du 14, ruelle Boucher;

Attendu que le propriétaire suppose que le camion aurait arraché un fil qui a brisé le coin de la maison;

Attendu que Mme Geneviève Lizotte nous fait voir des photos, qui selon elle, démontre l'impossibilité que le camion ait causé ce bris;

Attendu que M. Gilles DesRosiers a rencontré le propriétaire et un menuisier et qu'ils évaluent la réparation à environ 80 \$;

Pour toutes ces raisons, les membres du Conseil d'administration sont unanimes pour que M. Gilles DesRosiers s'occupe que les réparations soient effectuées aux frais de la Régie.

48.07.22 5. ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER DE JUIN 2022

Il est proposé par Mme Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres

présents que les comptes du mois de juin suivant soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2022		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	1 ^{er} au 30 juin 2022 (5 sem.)	8 627,31 \$
Administration	1 ^{er} au 30 juin 2022 (5 sem.)	1 561,07 \$
	Total des salaires	10 188,38\$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais de mai	17,80 \$
Vidéotron	Téléphone	58,08 \$
Gilles Lizotte	Cellulaire	18,00 \$
Geneviève Lizotte	Cellulaire	45,00 \$
Commission des transports	Mise à jour annuelle RPEVL	145,00 \$
WHC Online Solutions Inc.	Hébergement du site web	66,12 \$
	Total des incompressibles	350,00 \$
FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Pétroles B. Ouellet	diésel	11 263,11 \$
Groupe environ. Labrie	Pièces 334, 335 et 336	2 791,45 \$
Garage Conrad Dionne	Graissage 336	61,63 \$
Centre service St-Philippe	Quick connect 335	693,22 \$
Municipalité St-Gabriel	Loyer garage 2 de 2	4 920,00 \$
Coop Avantis	Changer huile 334	148,32 \$
Gilles Lizotte	Frais déplac.avril-juin, ess. auto courtoisie	147,90 \$
Énergie Sonic	Diésel	1 526,01 \$
Geneviève Lizotte	Frais déplacement	57,12 \$
Atria	Backup cloud	143,72 \$
	Total des comptes à payer	21 752,48\$
	Grand total	32 290,86\$

49.07.22 6. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2022

Il est proposé par M. Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport budgétaire du mois de juin 2022 soit accepté tel que présenté.

50.07.22 7. INDEXATION DES SALAIRES POUR 2023

Attendu que les contrats de travail des employés de la Régie prévoient que la révision du traitement annuel soit faite en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec;

Attendu qu'une moyenne des douze derniers mois à compter du mois de mai représente une augmentation de 5,37 %;

Il est proposé par Mme Pascale G. Malenfant et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'augmentation annuelle des employés de la Régie soit de 5,37 % à compter du 1^{er} janvier 2023;

Que les membres du Conseil d'administration se rencontrent ultérieurement afin de produire un addenda aux contrats de travail des employés pour établir des pourcentages minimum et maximum pour les augmentations salariales des années à venir.

51.07.22 8. TÉLÉPHONE CELLULAIRE DE M. GÉRALD DUBÉ, ÉBOUEUR

Attendu que M. Gérald Dubé, éboueur, ne possède pas de cellulaire;

Attendu que Mme Manon Lévesque, directrice générale, offre de prêter un cellulaire qu'elle ferait activer à la carte pour M. Gérald Dubé;

Il est proposé par Mme Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à activer le téléphone en question avec le minimum payable chaque mois et de le remettre à M. Gérald Dubé pour la période où il sera à l'emploi de la Régie.

9. QUESTIONS DIVERSES

52.07.22

AIUSTEMENT DE L'INDEMNITÉ DE KILOMÉTRAGE

Attendu que le Conseil d'administration de la Régie désire modifier les frais de déplacement pour ses employés autorisés à utiliser leur véhicule personnel aux fins d'un déplacement;

Il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que l'indemnité de kilométrage soit établie à 0,50 \$/km à compter de ce jour.

53.07.22

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 7 septembre à 19 heures à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière tel que prévu au calendrier des rencontres.

54.07.22

11. FERMETURE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par M. Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 19 h 44.

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Gilles DesRosiers, président

Manon Lévesque, greffière-trésorière